

AU SERVICE DE SAGIR

EXTRAIT DE PRESSE

18

Monsieur le Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs

à l'attention du Responsable SAGIR

du n° 27
- Mars 1989 -
de la revue



Reproduction autorisée avec indication précise de la source (journal ci-dessus mentionné)

VIGNE

Du nouveau pour la faune sauvage : de l'orge semé dans les vignes !

L'ÉVOLUTION de la viticulture ces dernières décennies a conduit à rendre les vignobles trop « propres » aux yeux des chasseurs et autres amoureux de la nature.

En effet, lorsque nous regardons nos belles régions viticoles aujourd'hui, nous constatons d'importantes modifications du milieu telles que :

- la raréfaction des haies et des céréales;
- l'augmentation des surfaces en vigne;
- la disparition de la végétation herbacée, présente autrefois à l'intérieur des parcelles, qui fournissait abris et nourriture à l'ensemble des animaux et qui, par la même occasion, pouvait limiter les dégâts commis aux jeunes plants par les lièvres et les lapins.

Ces modifications, dues aux impératifs économiques de l'agriculture, doivent normalement permettre une meilleure rentabilité des exploitations, ce qui n'est manifestement pas toujours le cas. Les conséquences de ces évolutions n'ont hélas pas toujours été appréciées à leur juste valeur et de nombreux problèmes se posent aujourd'hui, entre autres : l'érosion des sols.

Dans la plupart des secteurs viticoles, les habitants appréhendent les grosses pluies et les orages. Les vignes sont ravinées, les routes sont recouvertes de terre entraînée par les eaux, les villages vivent dans la hantise des eaux déferlantes, que ni les haies, ni les arbres, ni la végétation ne peuvent retenir car tous ces éléments du paysage ont souvent disparu.

L'avis du viticulteur

Afin de donner à nos lecteurs des renseignements précis sur les méthodes d'enherbement des vignes, nous avons rencontré M. Jean-Félix Germain, viticulteur à Charnay, qui est également le premier adjoint au maire, chargé des problèmes agricoles de la commune.

M. Germain nous a fait part de ses réflexions concernant cette méthode de lutte contre l'érosion : « l'enherbement permanent ou temporaire est un moyen efficace pour lutter contre l'érosion et le ruissellement dans nos vignes. Cette méthode a été mise en oeuvre par de nombreux viticulteurs de la commune et donne de très bons résultats. Mais, comme pour toute nouvelle technique, certains sont encore réticents pour l'utiliser. Aussi, une collaboration des associations de chasse locales serait la bienvenue pour nous aider à vulgariser cette technique qui est bénéfique à tout le monde. Le minimum qu'il serait nécessaire d'obtenir, au niveau de nos communes, est l'enherbement des chaintres entre les vignes, l'entretien par fauchage de ces zones ne nécessitant pas de matériel spécialisé ».

Alors, il faut s'adapter. Le viticulteur récupère sa terre sur la route pour la remettre dans sa vigne, et les municipalités font construire à grands frais des bassins de rétention et des canaux en béton pour freiner les eaux dévastatrices.

N'aurait-il pas été préférable d'arracher un peu moins de haies et utiliser un peu moins de désherbant ?

Certains viticulteurs, regroupés au sein d'un Centre d'études techniques agricoles, se sont souciés du problème de l'érosion. Leur organisme (CETA Beaujolais Innovation) a pour but d'étudier toutes les difficultés que pose l'évolution de l'entreprise viticole, ainsi que de proposer, expérimenter et adapter les nouvelles technologies de production.

C'est ainsi que, dans le but de lutter contre l'érosion, quelques viticulteurs ont décidé de réinstaller une végétation herbacée dans leurs vignes, et des essais sont actuellement faits sur les communes de Charnay et Morancé où orge, avoine, ray-grass et fétuque sont semés dans les vignes, entre les rangs. Le contrôle du développement de cette végétation se fait ensuite par fauchaison, avec un matériel adapté.

Cette initiative semble donner de bons résultats pour le but recherché (rétention de l'eau) mais elle a également d'autres avantages non négligeables aux yeux des chasseurs car ces céréales apportent une nourriture riche pour les animaux, qui retrouvent ainsi une alimentation dans les vignes expérimentées, alors qu'ailleurs la vigne ne présente souvent qu'un faible intérêt (couvert pendant l'été mais désert l'hiver).

Si cette expérience venait à se développer dans les vignobles, elle permettrait, entre autres, à des espèces comme le lièvre et la perdrix, de retrouver une nourriture abondante, ainsi qu'un couvert non négligeable, où pourraient s'installer portées et nichées.

Il serait intéressant que cette initiative soit suivie et encouragée par les chasseurs, afin qu'il soit toujours possible d'observer en abondance des compagnies de « rouge » au soleil sur les chirats ou le déboulé d'un lièvre surpris dans un rang de vigne, une pousse d'avoine entre les dents !

DIDIER DAILLY
Technicien cynégétique

L'enherbement des vignes fiche technique

On distingue deux types d'enherbement :
permanent : à base de graminées
temporaire : orge, seigle, avoine.

L'ENHERBEMENT PERMANENT

Semis : printemps ou début d'automne.

Semence : ray-grass hybride, fétuque, pâturin (environ 50 kg/ha de vigne).

Technique : enherbement de l'inter-rang (désherbage au pied des ceps). Respecter 50 à 60 % de surface enherbée de 40 à 50 % de zone non enherbée.

AVANTAGES

Améliore la structure du sol et son taux de matière organique.

Améliore la portance et la résistance du tassement.

Meilleure régularité de l'alimentation (azotée).

Diminue les risques de pourriture grise.

PRECAUTIONS INCONVENIENTS

Eviter son installation en sols gélifs.

En sols légers (granitiques) peu profonds, cette technique est à exclure car on aurait des phénomènes de concurrence (eau azote).

La mise en place peut être rendue difficile par la présence de résidus d'herbicides.

L'ENHERBEMENT TEMPORAIRE

Semis : septembre octobre.

Semence : orge, seigle, avoine (70 à 80 kg/ha).

Technique : enherbement de l'inter-rang avec désherbage localisé de la ligne des ceps.

Entretien : destruction mécanique ou débourement de la vigne.

AVANTAGES

Améliore la structure du sol et le taux de matière organique (mais moindre).

Les problèmes de concurrence ne doivent pas se poser.

PRECAUTIONS INCONVENIENTS

Eviter son installation en sols gélifs.

Moins de risques de concurrence en sols légers qu'avec enherbement permanent. A condition de le détruire suffisamment tôt.